

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°230

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés : KARROUMI Sofienne , TLILI Mohamed Fathi , KAMALA Kilani , AISSAOUI Djamilia .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Eric PLEE

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de la Santé Publique/

OBJET : Autorisation de signature d'une convention de financement avec l'ARS et l'IEPP pour la mise en place d'un atelier étudiant

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi « Hôpital, Patients, Santé publique et Territoires » du 21 juillet 2009 ;

Vu la loi relative à « l'organisation et à la transformation du système de santé » du 24 juillet 2019 ;

Vu le Plan Régional Santé Environnement 3 ;

Considérant l'implication de la Ville d'Aubervilliers dans une politique de santé environnementale active, reconnue et innovante ;

Considérant sa volonté de s'engager de façon volontariste avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France dans la création d'un conseil local de Santé Environnemental ;

Considérant que l'Ecole Urbaine de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris peut nous appuyer dans la mise en place de ce conseil local ;

Considérant que ce partenariat envisagé sur une période de 8 mois nous permettra de préciser le diagnostic de santé environnementale et d'identifier des actions susceptibles de l'améliorer ;

Considérant que ce partenariat nous permettra de préparer la mise en place d'un conseil local de santé environnementale ;

Considérant qu'une somme de 5000 euros sera versée par l'ARS à l'Institut d'Etude Politique pour la réalisation de ce travail de préfiguration ;

Considérant qu'une somme de 5000 euros sera versée par la Ville à l'Institut pour la réalisation de ce travail de préfiguration ;

Considérant que ces sommes correspondent aux dépenses nécessaires à la réalisation du diagnostic et qu'elles visent notamment à contribuer aux frais d'encadrement et de déplacements des étudiant.es, aux frais de reprographie, de communication et de formations spécifiques, le cas échéant ;

Vu le budget communal ;

Adoption à l'unanimité par 38 pour

DELIBERE :

APPROUVE la convention de partenariat

AUTORISE la Maire à la signer.

Reçu en préfecture le : 22/11/19
Publié le : 22/11/19
Certifié exécutoire : 22/11/19

La Maire,

Mériem DERKAOUI



